

## **Communiqué de presse - L'UPR demande au CSA de sanctionner France 2 - au moins aussi sévèrement qu'il l'a fait pour RT - pour avoir diffusé pour la 2e fois la même infox avérée à l'encontre de Vladimir Poutine.**

**L'UPR demande au CSA de sanctionner France 2 pour l'infox diffusée pour la 2e fois à l'encontre de Vladimir Poutine, d'une façon au moins aussi sévère que la sanction qu'il a infligée à RT France pour une erreur de traduction**

France 2 a [propagé](#) dans son Journal télévisé de 20h, daté du 10 août 2018, la fausse information selon laquelle le président russe passerait ses vacances à se livrer de façon cruelle à la chasse au tigre. La chaîne de télévision publique a présenté comme "preuve", à ses millions de téléspectateurs, un cliché très connu des salles de rédaction et vieux de 10 ans, qui montre au contraire tout l'intérêt personnel que le président russe porte au programme de préservation du tigre de Sibérie, dont l'espèce est menacée. Comme l'avait indiqué [l'AFP le 1<sup>er</sup> septembre 2008](#), en reprenant le reportage du quotidien des affaires Vedomosti, c'est Vladimir Poutine lui-même qui avait simplement endormi une tigresse en usant d'une fléchette hypodermique.

## Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~  
Fait extraordinaire, la même chaîne France 2 avait déjà diffusé cette même fausse information le 4 janvier 2013, en présentant déjà Vladimir Poutine comme un odieux tueur de tigres. Cette infox avait été rapidement démasquée et avait suscité une vague de protestation, notamment chez les journalistes soucieux de respecter la déontologie de leur profession fixée par la Charte de Munich de 1971. Le site de l'Observatoire du journalisme du 23 janvier 2013 avait ainsi consacré un article spécial à cette fausse nouvelle sous le titre "**France 2 : retour sur une manipulation par l'image**", [article toujours en ligne au 14 août 2018](#).

La rediffusion de la même "fake news" par la même chaîne de télévision publique cinq ans et demi après, et malgré les protestations de la profession de l'époque, ne peut s'expliquer que de deux façons :

- soit les journalistes politiques de France 2 concernés ont fait preuve d'un amateurisme complet, ce que l'on ne saurait envisager sérieusement compte tenu de leur professionnalisme ;
- soit la principale chaîne de télévision publique se livre délibérément à des opérations de désinformation et de dénigrement, ce qui retire tout crédit à l'allégation de France 2 selon laquelle il ne se serait agi que d'une « erreur involontaire ».

Dans un cas comme dans l'autre, le gouvernement et la direction générale de France 2 ne sauraient rester les bras ballants.

Cette infox diffusée par France 2 s'inscrit, du reste, dans un climat médiatique délétère en France, dans lequel les médias dominants n'hésitent pas à s'ériger en maîtres-étalons de la vérité et à taxer de « complotisme » tous ceux qui émettent des doutes sur certaines informations qu'ils diffusent, sans aucune preuve et sans aucun recoupement.

Cette ambiance est, en outre, rendue de plus en plus lourde par un gouvernement qui prétend régenter la liberté d'expression en s'attaquant à ce qu'il considère être des « fake news » - comprendre toute analyse et tout fait qui ne va pas dans le sens de l'ordre euro-atlantiste et de la prétendue « construction européenne ».

----

La "fake news" anti-Poutine - diffusée à l'heure de plus grande écoute par la principale chaîne de télévision publique et pour la deuxième fois en cinq ans - est un symptôme très grave du délabrement de la déontologie des médias audiovisuels en France. Elle doit donc faire l'objet d'une réponse des pouvoirs publics à la hauteur de l'enjeu considérable en matière de libertés publiques et de liberté d'expression qui est sous-jacent.

**L'Union populaire républicaine (UPR) demande en conséquence :**

**Qu'une enquête interne soit immédiatement diligentée au sein de France 2 pour déterminer les responsables de l'infox diffusée, pour la deuxième fois en cinq ans, à des millions de téléspectateurs au sujet du chef d'État de la deuxième puissance militaire mondiale,**

**Que des sanctions professionnelles soient prises contre les responsables de cette rediffusion d'infox et que les procédures internes de France 2 soient adaptées pour éviter que pareille manipulation ne se reproduise une troisième fois,**

**Que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sanctionne France 2 pour l'infox qu'elle a, à nouveau, diffusée.**

L'UPR rappelle à ce sujet que le CSA a sanctionné la chaîne RT France en juin 2018 par une mise en demeure pour avoir mal fait correspondre le propos d'un Syrien, dans un reportage, avec la traduction en français de ce propos.

Le CSA a estimé que RT France avait au passage "négligé le pluralisme des expressions politiques" concernant le

## **Union Populaire Républicaine | UPR**

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie, en libérant la France de la prétendue union européenne, de l'OTAN et de l'euro~~  
conflit en Syrie.

RT France a d'ailleurs [porté l'affaire devant le Conseil d'État](#), estimant la sanction excessive et contestant le manque de pluralisme.

**L'UPR demande donc au CSA d'être cohérent avec lui-même et de prendre une sanction contre France 2 au moins égale à celle qu'il a infligée à RT France, puisque :**

- **d'une part, France 2 a diffusé pour la 2e fois en cinq ans la même "fake news" éculée, ce qui a toutes les apparences d'une manipulation délibérée et opiniâtre, autrement plus grave que l'erreur vénielle commise par RT France ;**
- **d'autre part, France 2 ne respecte pas l'expression pluraliste des opinions politiques, puisqu'elle a accordé 0 heure 0 minute et 0 seconde à l'UPR et à François Asselineau depuis le soir du premier tour de l'élection présidentielle, le 23 avril 2017, c'est-à-dire depuis plus d'un an et 3 mois. Pourtant l'UPR est devenue l'un des premiers partis de France en nombre d'adhérents, le premier sur Internet selon le classement Alexa Ranking, le 2e sur YouTube en nombre d'abonnés, et l'UPR a été le parti le plus présent à toutes les élections survenues depuis la présidentielle.**

**Si le CSA n'agissait pas ainsi, cela signifierait qu'il se livre à un « deux poids deux mesures » entre France 2 et RT France, et qu'il ne fait pas respecter la pluralité des opinions politiques en France.**

**Une telle inaction serait outrageusement incompatible avec sa mission de gendarme de l'audiovisuel.**